

LES DÉFENSES DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE

Défendu d'abord par des navires, l'estuaire de la Gironde a été verrouillé à Blaye et protégé à l'embouchure à partir du moment où la portée de l'artillerie l'a permis. Pendant la Première Guerre Mondiale il s'est agi surtout de se défendre des sous-marins allemands et en 1940-1944, pour les Allemands, de protéger leur base sous-marine.

Profonde voie de pénétration permettant d'accéder au port de Bordeaux, l'estuaire de la Gironde a fait l'objet de mesures de défense, défenses navales d'abord, empaillées de nombreux combats et sièges, en particulier pendant les guerres opposant les rois de France et les ducs d'Aquitaine-rois d'Angleterre et pendant les guerres de religions, périodes où l'estuaire était une zone frontière.

Avec l'invention et l'amélioration de l'artillerie, les forts et batteries se sont multipliés sur les rives, surtout au niveau de Blaye et à l'embouchure, en particulier entre le XVIIe siècle et le début du XIXe siècle.

Au XXe siècle l'utilisation des sous-marins crée de nouvelles conditions. Pendant le premier conflit mondial il s'agit de s'en protéger. Pendant la deuxième guerre les Allemands défendent leur base de sous-marins.

1. Avant l'artillerie : les défenses navales.

1.1. Préhistoire et Antiquité.

1.2. Les forteresses du Moyen-Âge.

1.3. Les défenses navales.

2. L'artillerie : les forts et batteries.

2.1. Les premières utilisations de l'artillerie.

2.2. Le verrou de Blaye.

2.3. La multiplication des forts et batteries.

3. Les défenses modernes au XXe siècle.

3.1. La Première Guerre Mondiale : La défense contre les sous-marins.

3.2. La Deuxième Guerre Mondiale : La protection des sous-marins.

MOTS CLÉS : Défense, artillerie, batteries, fortifications, navires, sièges, blocus.

Jusqu'à une date récente les estuaires étaient les sites privilégiés des littoraux. Ils permettaient d'amener hommes et marchandises très loin à l'intérieur des terres. Mais, de la même manière, ils étaient la voie privilégiée pour les envahisseurs.

1. Avant l'artillerie : Les défenses navales.

1.1. Préhistoire et Antiquité

Pendant longtemps il a été très difficile de contrôler, et plus encore d'interdire, le passage des navires. Les sites fortifiés du Néolithique, qui sont nombreux le long de l'estuaire, n'avaient certainement pas cette vocation. Tout au plus surveillaient-ils les lieux d'embarquement, de rupture de charge, les gués.

C'est à l'époque romaine que l'on a l'exemple d'une volonté de défense avec la présence des "Milices de la Garonne" dans le castrum de Blaye. Elles ont pour mission de veiller aux incursions saxonnes.

1.2. Les forteresses du Moyen-Âge.

A l'époque médiévale, dans le cadre des grandes châtelainies de Lesparre, Castelnaud, Blanquefort, Bourg, Blaye, Conac, Talmont, Didonne et Royan, et à la faveur des conflits qui affaiblissent l'autorité royale ou ducal, les forteresses se multiplient, en particulier sur la rive droite où les sites escarpés sont plus nombreux : Royan, Talmont, Saint-Seurin-d'Uzet, Mortagne, Conac, Blaye, Bourg, Fronsac et, sur la rive gauche, Castillon-Médoc. Leur situation près de l'eau cumule les avantages d'une position défensive et de la proximité des voies de circulation maritimes et fluviales qui sont source de revenus grâce à des péages, parfois usurpés.

Ces fortifications sont très bien situées pour la surveillance de "la rivière", pour déjouer les tentatives de débarquement, fixer des troupes éventuellement débarquées en aval, ou constituer une menace sur l'arrière de troupes et de navires progressant vers l'amont.

Mais les seigneurs qui tiennent ces villes et ces châteaux ne peuvent rien pour empêcher une flotte de passer s'ils ne disposent pas de navires. C'est vraisemblablement pour cela que Charlemagne s'était préoccupé de placer des navires aux embouchures des fleuves et que, quelques décennies plus tard, les Normands, ne rencontrant aucun obstacle, ont remonté sans encombre jusqu'à Périgueux et Toulouse.

1.2. La défense navale.

Les fortifications ne protégeant qu'elles mêmes, la seule défense possible est donc navale.

La chose est compliquée, en Gironde, par le fait que l'ennemi ne vient pas toujours d'aval. L'estuaire a servi de frontière et, pire encore, les frontières se sont déplacées le long de la rive droite. Pour telle ou telle ville, l'ennemi pouvait venir, selon les moments, de l'autre rive, de l'amont ou de l'aval. Cela a été le cas pendant les guerres entre le roi de France et le duc d'Aquitaine-roi d'Angleterre, pendant les guerres de religion et aussi pendant la Fronde.

L'estuaire est parfois défendu par la flotte royale (française ou anglaise), en particulier lors de grands conflits. Mais la ville de Bordeaux, ou plus tard la Chambre de Commerce, arme aussi des navires lorsqu'il s'agit de protéger le commerce maritime de l'action des

corsaires. Il semble même que certains seigneurs aient disposé de flotilles, comme le sire de Blanquefort en 1242.

Il s'agit pour ces navires de tenter de s'opposer aux incursions, parfois très brèves, comme celles de la flotte royale jusqu'à Bordeaux en 1405, des Talmonais en 1442, des Huguenots saintongeais en Médoc pendant les guerres de religion, des Espagnols pendant la Fronde ou des corsaires anglais, qui détruisent quelques quartiers de villes, quelques villages et capturent des navires.

Mais les flottes participent aussi aux sièges des villes qui les menacent, bloquant tout ravitaillement, comme les Anglo-Bordelais à Blaye et Bourg en 1294, à Talmont en 1406, 1412, 1414, de nouveau à Blaye et Bourg en 1451. A l'inverse elles approvisionnent par voie d'eau les villes alliées qui sont assiégées par terre ou tentent de faire lever les sièges par mer et les blocus.

Le rôle des navires est donc prééminent, et on ne peut leur opposer que d'autres navires. La "guerrilla" navale est incessante entre Bordelais et Talmonais au XVe siècle. Les Guerres de Religion connaissent plusieurs combats de navires : en 1569 devant Saint-Seurin-de-Bourg, en 1593 entre Blaye et le bec d'Ambès. En 1653 une escadre royale est opposée à des navires hollandais et espagnols et, encore à l'époque des guerres napoléoniennes, les Anglais pénètrent à plusieurs reprises dans l'estuaire et s'emparent de navires français ou les détruisent.

2. L'artillerie : les forts et batteries.

2.1. Les premières utilisations de l'artillerie.

Tout change avec l'artillerie et surtout l'augmentation de la portée des canons.

Déjà, lors de la bataille navale du bec d'Ambès de 1593 qui opposait une flotte anglaise à la flotte espagnole alliée de la Ligue, Matignon a fait tirer à coups de canon depuis le rivage sur les navires espagnols.

En 1622 les Huguenots débarquent sur l'île d'Argenton, en face de Saint-Androny et y installent quatre canons. L'accès à Bordeaux est bloqué. Au même moment, plus en amont, sur l'île Cazeau, d'autres canons doivent maintenir libre l'accès à la Garonne. Ce sont deux batteries qui sont installées sur cette même île, ainsi qu'une autre sur l'île d'Issan, pour contrôler les passes au niveau du bec d'Ambès, lors du siège de Bourg tenu alors par les Espagnols alliés des princes frondeurs, en 1653.

2.2. Le verrou de Blaye.

Des canons placés sur les îles ou sur le rivage peuvent donc maintenant bloquer les navires, du moins là où le passage est assez étroit. C'est le cas à Blaye où, depuis longtemps, les rois, qu'ils soient Plantagenêt, Valois ou Bourbon, renforcent le site défensif dont le rôle stratégique est jugé essentiel par tous.

A partir de 1685, dans le cadre de la fortification de la "Frontière de mer" organisée alors par l'Etat selon un système cohérent, une refonte totale de l'ensemble défensif de Blaye est entreprise sous la direction de Vauban.

Il s'agit d'une part de transformer la fortification en adoptant un tracé bastionné et un profil terrassé, c'est à dire aux remparts "enterrés". D'autre part Vauban entreprend de verrouiller l'estuaire en construisant le Fort-Médoc sur la rive opposée et un autre fort sur l'île Paté située au milieu de la Gironde. Cela doit permettre le croisement des tirs d'artillerie et bloquer le passage des navires. L'ensemble est achevé en 1693.

Le verrou de Blaye semble tellement important que, lors de la Guerre de Succession d'Espagne, on prend des précautions supplémentaires en organisant des défenses avancées pour se prémunir contre l'attaque éventuelle d'une troupe débarquée en aval. C'est ainsi qu'en 1706, sont installés un camp de plusieurs milliers d'hommes sur chaque rive, trois batteries sur la rive gauche en aval de Pauillac et, sur la rive droite, le long du marais de Blaye, des redoutes, redans et retranchements.

Dans le même temps des travaux d'agrandissement sont effectués au Château Trompette qui protège directement Bordeaux.

En aval il faut toujours faire appel aux navires. En 1710 l'intendant Baigon en place deux à l'embouchure pour se garder des corsaires anglais et espagnols.

De plus, c'est dans les premières décennies du XVIII^e siècle que l'on met en place les capitaineries de garde-côtes. Ce service, organisé très irrégulièrement jusque là, est structuré en Bordelais en sept capitaineries dont Soulac et Médoc, Lamarque, Bordeaux, Entre-Deux-Mers sur Garonne, Entre-Deux-Mers sur Dordogne, Moron. En Saintonge il y en a cinq dont Mortagne et Royan.

2.3. La multiplication des forts et batteries.

A partir de la Guerre de Sept ans, pendant toute la fin du XVIII^e siècle et jusqu'en 1815, la marine française étant presque toujours trop faible face aux Anglais, on croit devoir multiplier les batteries de côte, à un point jugé parfois excessif. En outre, en Gironde, on privilégie de plus en plus l'embouchure, en particulier quand les passes, qui changent souvent d'emplacement, se situent près du rivage.

Il y a, au milieu du siècle, trois sites fortifiés en bas Médoc, à Géofle (vers le rocher Saint-Nicolas), à la pointe de Grave et à la Chambrette. A quoi il faut ajouter deux batteries plus en amont à Trompeloup et Castillon-Médoc. Sur la rive droite on compte une douzaine de batteries entre Talmont et Bonne-Anse : batteries de Talmont, Meschers, port de Saint-Georges, pointe de Vallière, Royan (au port, au Chay et à Pontailac), port de Saint-Palais, tour de Chassaigne, Terre-Nègre, la Grande-Anse (la Coubre).

Napoléon partage cette volonté de multiplier les fortifications considérant que "dans l'état d'infériorité de notre marine on ne saurait avoir trop de batteries de côte". Il s'agit, pour lui, non seulement d'empêcher les navires ennemis d'entrer en Gironde, mais aussi de protéger le cabotage et la pêche et surtout de mettre ses navires de guerre à l'abri dans l'estuaire.

En aout 1811, Napoléon prend les décrets de mise en défense des forts et batteries de Blaye, Fort-Paté, Fort-Médoc, Trompeloup, Castillon, pointe de Grave, la Coubre, Terre-Nègre, Royan (le Chay), Suzac et Meschers. Ceci entraîne certains travaux de réaménagement mais aussi des constructions nouvelles comme le fort de Meschers.

Ce n'est qu'à la fin de l'Empire que la portée des canons devient suffisante pour permettre de croiser les tirs à l'embouchure, sous réserve d'être correctement utilisés, ce qui

ne semble pas être toujours le cas. Aussi, pendant une grande partie de cette période, on dispose encore un navire stationnaire au milieu de l'embouchure.

En 1814 et 1815 les Anglais enclouent les canons des forts et batteries de l'embouchure et incendient une partie importante des bâtiments.

3. Les défenses modernes au XXe siècle.

3.1. La Première Guerre Mondiale : La défense contre les sous-marins.

Laissé à l'abandon pendant la plus grande partie du XIXe siècle, le système de défense se limite à la fin du siècle au fort de Royan (le Chay) et à la batterie de Suzac qui ont été réorganisés entre 1878 et 1881 et doté d'un nouvel armement et du nouveau fort du Verdon construit au même moment. La citadelle de Blaye reçoit également un nouvel armement.

Les menaces qui pèsent sur l'estuaire de la Gironde pendant le premier conflit mondial sont tout à fait nouvelles. L'estuaire assure une part importante des approvisionnements en matériel, matières premières et produits alimentaires de la France en guerre. Il constitue donc un objectif majeur pour la marine allemande qui, confrontée au blocus des Alliés, se tourne vers la "guerre sous-marine à outrance".

Il s'agit donc de se protéger des sous-marins. D'une part on les empêche de remonter l'estuaire en disposant un filet anti-sous-marins entre la pointe de Grave et Royan et en mouillant des mines de fond à l'entrée des passes. D'autre part, et surtout, on veille à la sécurité des navires marchands, menacés par les mines que mouillent les sous-marins allemands dans les passes et au-delà, et par leurs attaques directes au canon, à l'explosif ou à la torpille.

Face à cela, outre les forts du Verdon et de Royan et la batterie de Suzac qui ont été réarmés en 1881, une batterie supplémentaire est créée à la Coubre. Des projecteurs électriques sont installés à la pointe de Grave, à Saint-Nicolas, à Suzac, au Pigeonnier (Royan) et à Vaux-sur-Mer. Les phares et les sémaphores deviennent des postes de garde.

Par ailleurs des flotilles basées à Royan et au Verdon ont pour mission d'arraisonner les navires, de draguer les mines et d'escorter les convois. La surveillance et l'escorte bénéficient aussi de ballons-captifs, basés à Royan, de ballons dirigeables, d'avions, basés au Verdon et d'hydravions.

2.2. La Deuxième Guerre Mondiale : la protection des sous-marins.

La situation pendant la Deuxième Guerre Mondiale est particulièrement insolite puisque c'est l'occupant qui organise la défense de l'estuaire.

La Marine allemande choisit Bordeaux comme base de sous-marins et comme port d'attache des forceurs de blocus et des destroyers qui doivent les protéger. Pour défendre le bunker de onze alvéoles construit à Bacalan pour la réparation et la préparation des sous-marins et pour assurer la sécurité des sous-marins pendant leur cheminement dans l'estuaire,

l'embouchure de la Gironde est dotée d'un formidable ensemble de fortifications en béton (218 ouvrages sur la rive droite de Ronce-les-Bains à Suzac). Cette forteresse est organisée en quatre secteurs : La Coubre, La Grande Côte-Terre-Nègre, Royan (incluant Saint-Sordelin, Vallières et Suzac) et la Pointe de Grave (qui comprend en fait six batteries jusqu'à Soulac). A cela s'ajoutent les défenses de plage : chevaux de frise, barbelés et mines.

Dès 1940 l'estuaire est l'objectif d'attaques aériennes alliées : largages de mines, attaques de navires (surtout à partir d'août 1944), bombardements des divers équipements. Les raffineries et dépôts de pétrole sont bombardés en 1940 et 1944 (Blaye, Ambès, Pauillac), la base sous-marine elle-même en 1943. Pour faire face à ces attaques les défenseurs disposent d'un certain nombre de batteries de défense-contre-avions, non seulement à l'embouchure mais aussi à Blaye, Caruel, Macau, Bassens et Bacalan. En outre des avions sont basés à Cognac et Mérignac et des hydravions à Hourtin et Biscarosse.

Enfin des flotilles de petits navires, souvent d'anciens bateaux de pêche, basées à Royan et au Verdon, patrouillent et contrôlent les navires dans l'estuaire et draguent ou détruisent les mines.

La forteresse de l'embouchure constitue, à partir du mois d'août 1944, deux poches de résistance allemande, une sur chaque rive, qui ne capitulent qu'en avril 1945.

J. BARTHOU

BIBLIOGRAPHIE

- C. HIGOUNET (Dir.), *Histoire de Bordeaux*, 8 tomes.
P. BOYRIES, *Bourg et le Bourgeois*, Bordeaux, 1988.
P. BISTAUDEAU, *Bourg-sur-Gironde la citadelle oubliée*, 1991.
Abbé BELLEMER, *Histoire de la ville de Blaye*, Bordeaux, 1886, réédition Paris, 1975.
D. BINAUD, *La sentinelle de Bordeaux (Blaye sur la Gironde)*, Bordeaux, 1995.

A. MINGASSON-GILLET, J. TRIBONDEAU, *Talmont jadis et aujourd'hui*, 1984.
G. BINOT, *Histoire de Royan et de la presqu'île d'Arvert*, Paris 1994.

CABART-DANNEVILLE, *La défense de nos côtes*, Paris, 1895.
M. GOURON, *L'Amirauté de Guyenne depuis le premier amiral anglais jusqu'à la Révolution*, Paris, 1938.

G. BINOT, Les défenses de la rive saintongeaise de l'embouchure de la Gironde du Moyen-Age à 1945, *L'estuaire de la Gironde, Les Cahiers n°2*, Blaye, 1996, p.101-111.
J. LE CHEVALIER, La défense militaire de l'embouchure de la Gironde (rive gauche), *Les Cahiers Méduilliens*, n°29, juin 1998, p63-66.

De la Préhistoire aux Temps Modernes.

A.COFFY, La guerre autour de l'estuaire girondin pendant la Protohistoire, *L'estuaire de la Gironde de Pauillac à Blaye*, Congrès d'études régionales de la F.H.S.O., Bordeaux, 1995, p31 à40.
J.GARDELLE, *Les châteaux du Moyen-Age dans la France du Sud-Ouest*, Paris,1972.
L. DROUYN, *La Guienne militaire*.
J. DAHLQUIST, La seigneurie de Castillon et son château-fort, *Les Cahiers Méduilliens*, n°29, juin 1998, p 31-38.
J.DUBUC, Les guerres de religion dans la partie médocaine de l'estuaire, *L'estuaire de la Gironde de Pauillac à Blaye*, Congrès d'études régionales de la F.H.S.O., Bordeaux, 1995, p 69-79.
J. RAGOT, 1653, année de guerre dans l'estuaire de la Gironde et le Pays de Buch, *L'estuaire de la Gironde de Pauillac à Blaye*, Congrès d'études régionales de la F.H.S.O., Bordeaux 1995, p 81-89.

Le verrou de Blaye.

J. COUTURA, *Blaye porte de Bordeaux*, Reignac, 1988.
J. COUTURA, B. PEYROUS, J. CAVINAC, R. DARRICAU, J.-C. DROUIN, La citadelle de Blaye, *Cahiers du Vitrezais*, Supplément au n°24 de mai 1978.
J. COUTURA, Quelques notes nouvelles pour servir à l'histoire de la citadelle de Blaye, Fort Paté et Fort Médoc, *Les Cahiers du Vitrezais*, 1983, n°46, p 135.
J. COUTURA, Etat des plans de la citadelle de Blaye, du Fort Paré et du Fort Médoc, *Les Cahiers du Vitrezais*, 1983, n°45, p 107.
J. COUTURA, La construction de Fort-Paté au milieu de la Gironde (1689-1693), *Revue historique de Bordeaux*, 1991, t.82, p 135.
J. COUTURA, La construction du Fort Médoc, *Revue historique de Bordeaux*, 1983-1984, n.sér. t.30, P 33-41.
J.COUTURA, Fort Médoc, Fort inutile, *Soulac et les pays médocains*, Congrès d'études régionales de la F.H.S.O., Bordeaux, 1989, p 289-296.

M. FAURE, Le Fort Médoc (1ère partie), *Les Cahiers Médulliens*, n°18, décembre 1992, p 11-65.

M. FAURE, Le Fort Médoc (2ème partie), *Les Cahiers Médulliens*, n°19, juin 1993, p 14-62.

M. FAURE, Fort-Médoc, affermage des terrains, des cantines, des arbres, *Les Cahiers Médulliens*, n°28, juin 1997, p37-50.

N. FAUCHÈRE, La citadelle de Blaye, *Bordelais et Bazadais*, Congrès archéologique de France, Paris, 1990, p 39-76.

XIXe Siècle.

J. BARTHOU, La défense de l'estuaire de la Gironde au Premier Empire, *L'estuaire de la Gironde, Les Cahiers n°1*, Bordeaux 1993, p.77-96.

J. BARTHOU, La participation des populations aux travaux de défense de l'estuaire (1810-1815), *L'estuaire de la Gironde de Pauillac à Blaye*, Congrès d'études régionales de la F.H.S.O., Bordeaux 1995, p.171-186.

J. BENIER, Les relations entre la population de Soulac et les troupes françaises chargées de la défense du Nord-Médoc sous l'Empire (1806-1811).

J. BENIER, Le fort de la Pointe de Grave, *Les Cahiers Médulliens*, n°31, juin 1999.

XXe Siècle.

J. BARTHOU, La guerre sous-marine aux abords et à l'embouchure de la Gironde (1914-1918), *Bordeaux porte océane*, Actes du cinquantenaire de la F.H.S.O., tome II, Bordeaux, 1999, p.311-324.

J. BARTHOU, La protection du commerce maritime aux abords et à l'embouchure de la Gironde (1914-1918), *L'estuaire de la Gironde, Les Cahiers n°3*, Blaye, 1998, p.111-128.

L. CHANUC, *Bordeaux à l'heure américaine*, Bordeaux, 1984.

A. CHAZETTE et F. REBÉRAC, *La forteresse de Royan-Pointe de Grave sous l'occupation allemande et la Libération*, 1995.

P. GAMELIN, *Le mur de l'Atlantique, les bockhaus de l'illusion*, 1974.

C. GENET et L. MOREAU, *Les deux Charentes sous l'occupation et la Résistance*, 1983.

C. GENET, *La libération des deux Charente : Soldats en sabots*,

J. MORDAL, *Les poches de l'Atlantique*, 1965.

F. SALLABERRY, Les défenses allemandes de l'estuaire en été 1944, *L'estuaire de la Gironde, Les Cahiers n°1*, Bordeaux, 1993, p.97-103.

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE et HISTORIQUE du MÉDOC, Histoire d'une poche de l'Atlantique (les forces allemandes dans le Médoc), *Les Cahiers Médulliens*, numéro Hors-série, janvier 1999.

J. COUTURA et J.L. NORMAND, Blaye occupé, *Les Cahiers du Vitrezaïs*, n°63, décembre 1987.

LEPOTIER, *Commando dans la Gironde*, France-Empire, Presse-Pocket.

C; E; LUCAS PHILLIPS, *Opération coque de noix*, Calmann-Lévy.
J. BENIER, L'opération "Coques de noix", *Les Cahiers Médulliens*, n°31, juin 1999, p87-90.

DOCUMENTS ANNEXES

CORRESPONDANCE DE NAPOLÉON AU SUJET DE L'ESTUAIRE.

(Extrait de la correspondance de Napoléon Ier, publiée par ordre de Napoléon III, en 32 tomes entre 1858 et 1869.)

16633.- AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, À PARIS.
Rambouillet, 11 juillet 1810.

Je vous renvoie plusieurs de vos rapports relatifs à l'armement des côtes. J'y vois qu'il y a 906 batteries composées de 3648 bouches à feu, la plupart employées au service du cabotage, et employant 13000 canonniers et coûtant 7 millions. Rien de cela ne me paraît extraordinaire. Votre rapport est fondé sur une supposition qui n'est pas exacte : c'est de croire que le cabotage de port à port a cessé; il est, au contraire, plus actif que jamais.

Vous dites que c'est à tort que la marine se plaint souvent des batteries de côtes; mais elle a raison, 1° parce que le personnel des garde-côtes ne vaut pas ce qu'il devrait valoir; 2° parce que les affûts de côtes sont pourris et n'offrent pas suffisamment de solidité.

Partez du principe que, dans l'état d'infériorité de notre marine, on ne saurait avoir trop de batteries de côtes. Le cabotage est fort et prendrait plus d'accroissement si les batteries étaient mieux servies et composées d'un meilleur matériel (...)

17990.- AU VICE-AMIRAL COMTE DECRÈS, MINISTRE DE LA MARINE, A PARIS.
Saint-Cloud 4 août 1811.

(...) On m'assure que dans les plus mortes eaux il y a 7 pieds d'eau dans le canal qui conduit de Rochefort à la Gironde. Effectivement on voit sur le plan que vous m'avez remis que dans les basses eaux il y a 7 pieds. Or les eaux ne peuvent monter moins de 10 à 12 pieds; je compte qu'il y a 16 pieds au moins, et dans les grandes eaux et à l'équinoxe peut-être plus de 18 pieds .

1° Je conçois donc l'espérance que mes frégates et vaisseaux, allégées autant qu'il serait nécessaire, pourraient passer et se diriger dans la Gironde au Verdon, où ils seraient armés et en appareillage pour toute espèce d'expédition. Il est impossible à l'ennemi de bloquer Bordeaux (...)

17995.- AU LIEUTENANT-COLONEL DEPONTHON, ECRÉTAIRE DU CABINET DE L'EMPEREUR.
Saint-Cloud, 5 août 1811.

Vous partirez sur le champ pour vous rendre à Rochefort. Aussitôt arrivé, vous vous rendrez chez le contre-amiral Lacrosse; vous demanderez une péniche et les meilleurs pilotes; il s'embarquera avec vous; vous ferez le trajet que font les gabares et corvettes pour aller à Bordeaux en passant entre Oléron et le continent. Vous aurez d'autres péniches avec des officiers de marine, et l'on sondera où il sera nécessaire pour lever les incertitudes.

Vous mènerez l'ingénieur des ponts et chaussées, qui doit connaître bien le pays, et l'ingénieur militaire. (...)

Mon intention est de faire passer les quatre frégates que j'ai en rade d'Aix et celle qui est à l'eau, lèges s'il le faut, par cette passe, et les conduire au Verdon, où on les armera en guerre et où ces quatre frégates seraient en appareillage. Je désire même qu'il soit possible d'en faire autant pour les vaisseaux, et que tout ce que j'ai à Rochefort puisse de même, à fur et mesure, se rendre au Verdon, et là soit armé et mis en appareillage. On m'assure que dans les hautes mers il y monte 18 pieds d'eau, dans toutes les marées plus de 16. Les vaisseaux de 74, allégés, pourraient donc réellement passer et se rendre dans la Gironde. (...)

Enfin, si rien de cela n'est possible, il resterait à voir s'il serait possible de creuser un canal, soit de Rochefort, soit de Brouage, soit de la Seudre, dans la Gironde; de sorte que mes vaisseaux, du canal, passant par une écluse, seraient conduits dans la Gironde.

Vous aurez soin de bien vous assurer quelle est la rade du Verdon et l'état des batteries de côtes existantes, et de voir où il conviendrait d'en placer de nouvelles pour mettre ce point important en défense. Je pense qu'il en faudrait à la Coubre, à la pointe Maumusson, à la pointe de la terre d'Oléron et dans tous les points nécessaires pour bien favoriser le passage (...)

18038.- AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, À PARIS.

Saint-Cloud, 16 août 1811.

Monsieur le Duc de Feltré, la marine s'occupe dans ce moment d'une opération dont le résultat serait de faire passer les frégates et peut-être les vaisseaux, depuis l'embouchure de la Charente jusque dans la Gironde, par le pertuis de Maumusson. L'ennemi peut vouloir s'y opposer; il est donc nécessaire de prendre aussitôt des mesures pour armer d'une manière convenable toutes les batteries de côte depuis les abords du port de Rochefort jusque dans la Gironde. Vous recevrez un décret relatif à cet armement. Il est nécessaire que vous donniez des ordres pour que toutes les batteries soient armées au 10 septembre (...)

18040.- AU VICE-AMIRAL COMTE DECRÈS, MINISTRE DE LA MARINE, À PARIS.

Saint-Cloud, 16 août 1811.

Monsieur le Comte Decrès, le colonel Deponthon me rend compte que les marins et gens du pays sont dans l'opinion que les frégates peuvent passer par le pertuis de Maumusson et aller ensuite mouiller dans la rade du Verdon. Je désire qu'on y fasse passer aussitôt les trois frégates qui sont en rade, et que vous ordonniez sur-le-champ l'armement de la frégate *La Saale*; par ce moyen j'aurai quatre frégates dans la Gironde. Je désire également qu'on travaille avec la plus grande activité à *La Circé*, afin qu'elle puisse être mise à l'eau avant le 1er octobre. J'aurai donc alors cinq frégates dans la rade du Verdon (...)

18046.- AU LIEUTENANT-COLONEL DEPONTHON, SECRÉTAIRE DU CABINET DE L'EMPEREUR, EN MISSION À ROCHEFORT.

Saint-Cloud, 17 août 1811.

Je reçois votre lettre du 14, avec les plans qui y sont joints. J'attache une grande importance à ce que mes frégates puissent se rendre dans la Gironde. J'ai ordonné la construction d'un fort au Verdon. Je désire que vous apportiez les plus grands renseignements sur le cours de la Gironde et sur les positions que pourraient y prendre mes escadres. Vous trouverez ci-jointe une note du décret que j'ai pris pour l'armement des batteries de côte.(...)

18063.- AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, À PARIS.

Saint-Cloud, 22 août 1811.

(...) Envoyez-moi l'état des mortiers qui sont sur cette côte, et je vous ferai connaître d'où l'on peut en tirer pour en avoir plus promptement. Si ces batteries ne sont pas promptement armées, j'aurai des frégates prises. Il faut que vous me fassiez connaître à quel jour précis les batteries de Maumusson, du fort Chapus, d'Arvert, de la Coubre, de Terre-Nègre de Royan et de Susac, et surtout la pointe de Grave seront armées. Le temps est ici d'une grande importance. Cette partie de la côte est, je crois, comprise dans l'arrondissement d'une colonne mobile commandée par un chef d'escadron. Faites mettre sous ses ordres tout le régiment de Berg, afin qu'il aide à la construction des batteries, et qu'aussitôt que mes frégates seront en mouvement et passeront dans la Gironde il ait un bataillon entier à la pointe de Grave, et que les batteries de Royan, d'Arvert et de la Coubre, soient suffisamment gardées. (...)

Il y a à la citadelle de Saint-Martin trois mortiers à semelle; je ne les y crois pas utiles. Envoyez-les à l'embouchure de la Gironde (...) Je vais faire passer les frégates entre l'île d'Oléron et le continent pour se rendre dans la Gironde; il faut donc que la Gironde et les batteries qui couvrent le passage soient promptement armées.

18095.- AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, À PARIS.

Trianon, 29 août 1811.

La rivière de Gironde fixe toute mon attention. Les rades du Verdon et de Talmon sont excellentes pour des vaisseaux de guerre. Je vais bientôt avoir des frégates dans la rade du Verdon, et je compte réunir une escadre dans la Gironde. Il devient donc nécessaire d'asseoir ses idées et de faire faire des projets pour la défense de l'embouchure de cette rivière. Je vous ai mandé de faire faire un plan d'une citadelle au Verdon. Je désire également avoir le plan d'une citadelle au point opposé, pour enfermer les batteries de la rive droite, afin que l'ennemi ne puisse, en débarquant quelques milliers d'hommes, s'emparer de ces batteries et attaquer les vaisseaux qui se trouveraient au Verdon. Par l'établissement de ces citadelles, 3 ou 400 hommes suffiront sur chaque rive pour mettre ces points à l'abri d'un coup de main. La rade de Talmon est aussi d'un grand intérêt. Quelle est la situation du terrain environnant, à une lieue autour de ce point ? Que faut-il faire du côté de la mer pour empêcher l'ennemi de remonter, et du côté de la terre pour l'empêcher de s'emparer des batteries ? Faites étudier cette rivière, et faites des projets qui me seront soumis aux conseils de novembre.

18096.- AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, À PARIS.

Trianon, 29 août 1811.

Je vous ai fait connaître mes intentions pour l'armement du pertuis de Maumusson et de l'embouchure de la Gironde; le besoin est urgent; on doit profiter des marées d'équinoxe pour faire passer les frégates de la rade de l'île d'Aix dans la Gironde. Il est donc indispensable que, pour cette époque, les batteries soient armées. (...)

Il est important que la batterie de la pointe de Grave soit armée et approvisionnée et dans le cas de tirer, ainsi que celles de Royan et de Susac. Faites-moi connaître quelle sera l'exécution de mes ordres au 15 septembre. le moindre retard peut nous mettre dans l'alternative de perdre la saison de l'équinoxe ou d'exposer mes frégates à des dangers pressants. Donnez aussi ordre au chef de bataillon qui commande la colonne mobile de

l'embouchure de la Gironde de réunir son monde avec le détachement de Berg et de se porter pour renforcer les batteries, surtout celles de l'entrée de la Gironde et d'Arvert, et de ne se porter cependant en avant que lorsqu'il saura que les fégates ont commencé leur mouvement. (...)

18105.- AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, À PARIS.

Compiègne, 2 septembre 1811.

Monsieur le Duc de Feltre, je vous envoie une lettre du ministre de l'intérieur. L'excessive ignorance des officiers garde-côtes rend inutiles les canons qu'on met dans leurs mains. Les boulets ne portent pas (...) Envoyez sur-le-champ un bon officier d'artillerie, pris dans la garde, s'il est nécessaire; qu'il se rende dans la Gironde et apprenne à ces cannoniers à tirer des obus avec leurs pièces de 24 et de 36, à tirer à 12 ou 1500 toises en ôtant le coussinet, et enfin à tirer à boulets rouges. Il est bien important d'avoir des mortiers à l'embouchure de la Gironde; mais, quand on aura les mortiers, il faudra des hommes qui sachent les tirer.

18275.- AU VICE-AMIRAL, COMTE DECRÈS, MINISTRE DE LA MARINE, À PARIS.

Saint-Cloud, 20 novembre 1811.

Monsieur le Comte Decrès, on vient de découvrir le moyen de tirer des bombes à 3000 toises (...) dans le courant de janvier il sera nécessaire d'avoir de ces mûortiers (...) aux embouchures de la Gironde (...)

18321.- AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, À PARIS.

Paris, 12 décembre 1811.

Je reçois votre rapport du 9, avec le rapport du directeur d'artillerie de la Rochelle, d'où il résulte qu'au 9 mon décret sur les batteries de la Gironde et de l'île d'Oléron n'était pas exécuté. (...) Toutes mes opérations maritimes sont arrêtées. (...)

18469.- AU VICE-AMIRAL, COMTE DECRÈS, MINISTRE DE LA MARINE, À PARIS.

PARIS, 31 JANVIER 1812.

Monsieur le Comte Decrès, je vois avec plaisir que les deux frégates sont arrivées dans la Gironde. Donnez ordre que *le Foudroyant*, *l'Océan* et *le Jemmapes* soient mis en rade, car il est bien précieux d'avoir là cinq vaisseaux, qui obligeront les Anglais à en tenir six aux Basques; cela ruine leur matériel et leur fait beaucoup de mal. Je pense que cette escadres de cinq vaisseaux aura besoin d'avoir les deux frégates *la Saale* et *la Circée*; il faut donc les lui laisser. Il serait convenable aussi d'y joindre une corvette. (...)